



Code de vie 2025-2026

École primaire de l'Académie-Sportive

© MISSION DE L'ÉCOLE

Offrir un milieu de vie stimulant et bienveillant qui favorise la réussite, le bien-être, la santé et l'épanouissement de tous.

***** VALEURS AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Respect: des personnes, des règles, du matériel et de soi-même.

Persévérance : faire des efforts constants pour progresser.

Engagement: participer activement à la vie scolaire et sportive.

OBJECTIF DU CODE DE VIE

Créer un milieu de vie sécuritaire, sain et harmonieux où chacun peut apprendre, grandir et s'épanouir. Il vise à:

- Clarifier les attentes et les comportements attendus.
- Promouvoir les valeurs de l'école.
- Favoriser un climat propice aux apprentissages.
- Assurer une cohérence entre les interventions du personnel et les actions des élèves.
- Favoriser une collaboration constructive entre l'école et les parents.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

ELÈVES

- Adopter un comportement respectueux, sécuritaire et responsable.
- S'engager dans ses apprentissages et persévérer.
- Respecter les règles de l'école et les attentes des adultes.

👨 🏫 MEMBRES DU PERSONNEL

- Agir comme modèles en incarnant les valeurs de l'école.
- Enseigner, encadrer et accompagner les élèves de manière bienveillante et cohérente.
- Collaborer a
- vec les parents et l'équipe-école.

PARENTS

- Soutenir leur enfant dans le respect du code de vie.
- Collaborer avec l'école de manière constructive.
- Encourager l'engagement, le respect et la persévérance.

Les 6 engagements du code de vie

- 1. Respect de la sécurité de tous
- 2. Respect de tous
- 3. Respect des procédures
- 4. Respect du travail
- 5. Respect de l'environnement et du matériel
- 6. Respect de l'horaire

1. Respect de la sécurité de tous

- Je respecte les limites de la cour d'école.
- Je n'utilise pas de projectiles (cailloux, neige, sable, etc.).
- J'entre et je sors par les accès désignés.
- Je circule calmement et silencieusement dans l'école.
- Je demande l'autorisation avant de quitter la classe.
- Un changement de transport doit être autorisé par écrit par les parents.
 Notez qu'il est impossible de prendre un autobus autre que celui prévu par le service du transport scolaire.
- Si je viens à vélo, je le verrouille à l'endroit prévu (l'école n'est pas responsable des bris ou vols).

2. Respect de tous

- Je fais preuve de respect dans mes gestes, paroles et écrits.
- Je collabore avec les adultes pour résoudre les conflits.
- J'ajoute, madame ou monsieur, devant le prénom ou le nom de l'adulte à qui je m'adresse.

3. Respect des procédures

Tenue vestimentaire

- Vêtements non appropriés : gilets courts, camisoles à bretelles spaghetti, jupes/shorts trop courts (mi-cuisse), pyjamas (sauf autorisation spéciale) un vêtement affichant un message / symbole violent ou inapproprié.
- Habillement adapté à la température et à l'activité choisie. (Annexe 3)
- Espadrilles obligatoires au gymnase.
- Casquettes, tuques et capuchons doivent être retirés à l'intérieur.
- En tout temps, le port des souliers, sandales ou "crocs" est obligatoire à l'intérieur.

Objets personnels

- Seuls les objets nécessaires à l'apprentissage sont permis, sauf permission spéciale.
- L'école n'est pas responsable des objets personnels brisés ou perdus.

Éducation physique

- Je porte un t-shirt à l'effigie de l'école.
- Je porte un short/pantalon de sport aux couleurs de l'école, et des espadrilles.
- Je change de vêtements après le cours pour des raisons d'hygiène.

Autres règles

• La gomme et les friandises sont interdites, sauf permission spéciale à l'intérieur de la classe.

4. Respect du travail

- Je remets les travaux, signatures et documents à temps.
- Je respecte les consignes de l'adulte responsable.

5. Respect de l'environnement et du matériel

- Je prends soin du matériel scolaire et des lieux.
- Je m'assure d'identifier mes effets personnels.
- Je suis responsable de mes effets personnels.

6. Respect de l'horaire

Préscolaire

• Je demeure avec mon parent jusqu'à l'arrivée de mon enseignant sur la cour.

Primaire

- J'arrive à partir de 8 h 20 (matin) ou 13 h 10 (après-midi) et je vais directement dans la cour.
- À la fin des récréations, à la cloche, je me dirige rapidement vers mon rang.
- En cas de retard, je me présente obligatoirement au secrétariat.

Notes aux parents

Modes de communication

Édifice des Sports

& 819-375-6144 poste 1

x academiesportive.sports@csduroy.qc.ca

Édifice de la Voltige

& 819-374-7440 poste 2

E academiesportive.voltige@csduroy.qc.ca

Portail Mozaïk

S csscdr.gouv.qc.ca

Collations santé

- Collations permises : eau, jus de légumes, produits laitiers, fruits, légumes, légumineuses.
- Aucun échange de nourriture n'est permis.

Absences, retards et rendez-vous

- Les absences doivent être signalées avant le début des cours à partir du portail Mozaïk.
- Modifications de transport : aviser avant 13 h.
- Départs hâtifs : exigent une autorisation écrite ou téléphonique.
- En cas d'absence (vacances, voyage, maladie, entraînement, tournoi, etc.), il est de la responsabilité du parent de s'assurer que l'enfant aura repris le travail fait en classe.
- Si vous avez à vous présenter à l'école, vous devez obligatoirement vous adresser au secrétariat à votre arrivée. Il est interdit de circuler dans l'école et sur la cour pendant les heures de classe.

Maladie

- En cas de symptômes (fièvre, vomissements, etc.), il est recommandé que l'élève demeure à la maison.
- Il doit être apte à participer à toutes les activités à l'école.
- En cas d'absence prolongée, un billet médical peut être exigé.
- Les maladies contagieuses doivent être signalées à l'école.

Blessure ou accident

- En cas d'accident, l'école prendra les mesures nécessaires.
- Le transport par ambulance peut être décidé par tout intervenant de l'école (frais à la charge des parents).
- Un adulte accompagnera l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent.

Encadrement et interventions

Le code de vie ainsi que les règles s'y rattachant ont pour but d'offrir à tous les élèves une ambiance propice aux apprentissages et un climat sain. Pour ce faire, voici les mesures proposées aux élèves selon le respect ou non-respect des règles du présent code :

Valorisation des bons comportements

- Célébrations du mois certificats remis aux élèves
- Tableau d'honneur bien visible dans l'école
- Code vert billet de communication positif de l'école vers la maison pour valoriser les bons comportements

Interventions progressives

- Après quelques interventions, un message sera transmis aux parents par courriel ou appel.
- Les communications doivent être signées et retournées.

Comportements à tolérance zéro

- Paroles ou gestes irrespectueux/excessifs
- Intimidation, violence, actes sexuels inappropriés
- Taxage, harcèlement, vandalisme, vol, etc.
- Apporter des objets dangereux à l'école

Toute infraction fera l'objet d'une intervention immédiate par la direction. Le comportement à tolérance zéro implique automatiquement un arrêt d'agir, une communication aux parents et/ou au besoin, une mesure d'intervention ou d'encadrement spécifique.

Annexe 1 – Exemples de gestes de réparation

Un geste de réparation est une conséquence logique. Quand on fait un mauvais choix, on est amené à réparer notre geste à l'aide d'une nouvelle action qui, en quelque sorte, efface l'erreur commise. À l'Académie-Sportive, nous utilisons régulièrement cette intervention afin d'accompagner les élèves dans leur développement. En voici quelques exemples :

- Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente mes excuses.
- Je console la personne à qui j'ai fait de la peine.
- J'aide à soigner celui ou celle que j'ai blessé.
- Je fais une surprise agréable à celui ou celle à qui j'ai manqué de respect.
- Je rends service à l'adulte que j'ai contesté.
- Avec l'autorisation de mes parents, je retourne à la maison et je reviens à l'école habillé convenablement.
- Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que je lui ai fait subir.
- Je m'explique seul à seul avec la personne que j'ai blessée.
- Je ramasse les objets que j'ai volontairement lancés ou fais tomber.
- J'essuie et nettoie mes dégâts.
- Je fabrique un horaire pour ne plus oublier mes affaires.
- Je prépare un travail ou une recherche en lien avec mon inconduite et j'en fais profiter ma classe.
- Je débourse le coût des objets perdus ou endommagés.
- Je fais ou termine un travail durant une activité-récompense.
- Je recommence un travail négligé.
- J'ai un devoir en plus en lien avec mon manquement.
- Je rédige les motifs de ma colère.
- Je recommence le trajet de la facon demandée.
- Je communique moi-même à mes parents les motifs de mon manquement.
- Je rends service à la personne impliquée par mon geste irrespectueux.
- Je m'engage à faire un compliment devant le groupe à la personne impliquée par mon geste.
- Je cède un de mes privilèges à l'ami que j'ai offensé.
- Je rédige une affiche sur la non-violence.
- Je rédige un contrat dans lequel je devrai m'engager à corriger les comportements ciblés.
- Je réalise une tâche qui rendra service à mon groupe-classe.

Je rédige une liste d'exemples de gestes respectueux que je dois faire signer par mes parents.

• Autres...

Annexe 2 – Intimidation, violence, cyberintimidation, acte à caractère sexuel

À l'école primaire de l'Académie-Sportive, nous voulons que chaque élève puisse évoluer en sécurité. C'est pourquoi tous les membres de l'équipe-école se donnent comme priorité d'intervenir rapidement dans les situations d'intimidation. Peu importe sa forme, l'intimidation n'est pas tolérée.

Définition de l'intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste <u>délibéré ou non</u> à <u>caractère répétitif</u>, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par <u>l'inégalité des rapports de force</u> entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des <u>sentiments de détresse</u> et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (Art. 13 LIP).

Définition de la violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée <u>intentionnellement</u> contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des <u>sentiments de détresse</u>, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Art. 13 LIP)

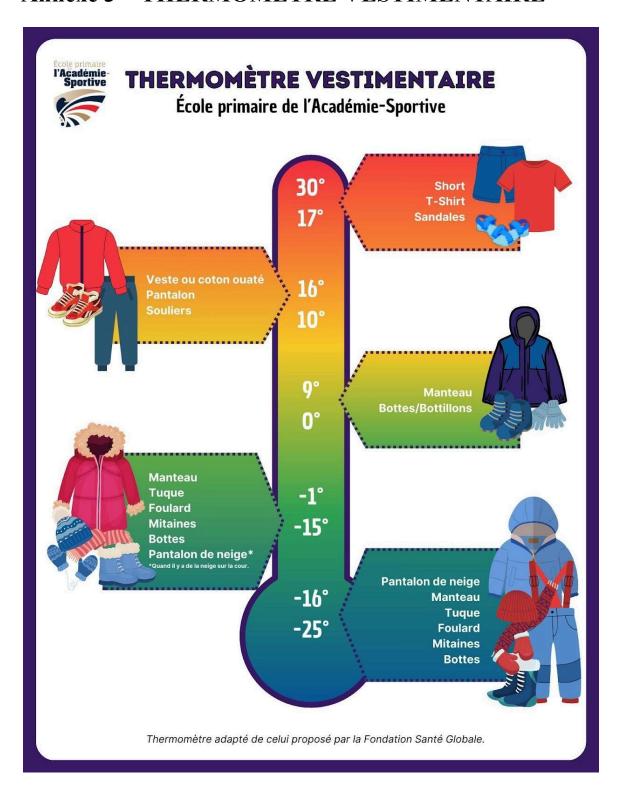
Définition de la cyberintimidation

La cyberintimidation est un geste d'intimidation réalisé dans le cyberespace. Elle peut se produire par différents moyens de communication (réseaux sociaux, blogues, jeux en ligne, messagerie instantanée, messages textes, courriels) et prendre plusieurs formes, comme le dénigrement, l'isolement, les insultes, les rumeurs ou les menaces. Ces gestes peuvent être commis directement ou non envers quelqu'un.

Définition de l'acte violence à caractère sexuel

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'étend également de toutes autres inconduites qui se manifestent notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genres, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Annexe 3 – THERMOMÈTRE VESTIMENTAIRE



Ensemble, vers la réussite dans le respect, la persévérance et l'engagement!

HORAIRE JOURNALIER

Préscolaire

Accueil 8h30 à 8h35

Enseignement 8h35 à 11h15

Dîner 11h15 à 12h40

Accueil 12h40 à 12h45

Enseignement 12h45 à 14h47

Déplacement 14h47 à 14h42

Primaire

Accueil 8h30 à 8h35

Période 1 8h35 à 9h35

Déplacement 9h35 à 9h37

Période 2 9h37 à 10h37

Déplacement 10h37 à 10h39

Récréation 10h39 à 10h55

Accueil 10h55 à 10h57

Période 3 10h57 à 11h57

Déplacement 11h57 à 11h59

Dîner 11h59 à 13h20

Accueil 13h20 à 13h22

Période 4 13h22 à 14h22

Déplacement 14h22 à 14h24

Récréation 14h24 à 14h40

Accueil 14h40 à 14h42

Période 5 14h42 à 15h42

Déplacement 15h42 à 15h45

Ensemble, vers la réussite dans le respect, la persévérance et l'engagement!

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Par ce contrat, les élèves ainsi que leurs parents reconnaissent que le personnel de l'école primaire de l'Académie-Sportive vise le succès de ses élèves, au plan scolaire et personnel. Pour y parvenir, ils participent aux moyens mis en place.

Après avoir lu le code de vie, en tant qu'élève, je m'engage donc à :

- Respecter les règles prévues au code de vie de l'école primaire de l'Académie-Sportive et collaborer avec toute personne en autorité.
- Contribuer à créer des relations saines et agréables avec mes pairs et participer au climat favorable à mes apprentissages.
- Assumer les conséquences de mes gestes.

Après avoir lu le code de vie, en tant que parent, je m'engage donc à :

- Voir à ce que mon enfant fréquente assidûment l'école.
- Le supporter dans son cheminement scolaire.
- Prendre les moyens nécessaires afin que mon enfant respecte les règles prévues au code de vie.
- Collaborer et communiquer si nécessaire avec le personnel de l'école.
- Me présenter aux rencontres convoquées par un membre du personnel ou de la direction.
- De respecter l'horaire des cours et les heures d'accueil sur la cour d'école.

Engagement de l'élève et d'un parent

En signant ce code de vie, je m'engage à adopter un comportement qui reflète les valeurs de l'Académie Sportive. Je comprends que mes actions entraînent des conséquences et je choisis de contribuer positivement à la vie de mon école.

Nom de l'élève :	Nom d'un parent :
Signature:	Signature :
Date:	Date: